

# Canevas sur le rapport de contrôle interne

## Le canevas sur le rapport de contrôle interne 2019 est publié

Le canevas expliquant les informations devant figurer dans le rapport relatif au contrôle interne a été mis à jour pour l'exercice 2019. Comme l'année dernière, deux modèles de canevas ont été conçus pour aider les établissements de crédit, les entreprises d'investissement et les sociétés de financement d'une part et les établissements de paiement, les prestataires de services d'information sur les comptes et les établissements de monnaie électronique d'autre part, à structurer leur rapport de contrôle interne et à étayer son contenu. Pour rappel, cette distinction permet une meilleure application du principe de proportionnalité entre les institutions.

Cette année, les compléments apportés tiennent compte de nouvelles dispositions introduites dans le cadre d'orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Il s'agit notamment des orientations en matière de gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire, de tests de résistance, d'externalisation et de gestion des expositions non performantes et restructurées.

Par ailleurs, des précisions ont été ajoutées sur la nature des informations attendues en matière de gouvernance et de gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

Enfin, l'annexe relative à la sécurité des moyens de paiement scripturaux a été revue pour y intégrer le rapport d'audit sur la mise en œuvre des mesures de sécurité inscrites dans les normes techniques de réglementation « RTS » de la 2<sup>ème</sup> directive européenne sur les services de paiement (DSP2).

[Consultez les canevas](#)